



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction de la Recherche,  
des Etudes Doctorales  
et de la Valorisation

**Délibération de la Commission Recherche**

**N° 2019-CFR-005**

**Séance du 18 Janvier 2019**

Président : M. Pasquale MAMMONE  
Vice-Président : M. Éric MONFLIER

Exonération des droits d'inscription des doctorants en cotutelle recrutés dans le cadre de la campagne d'allocations doctorales qui ne peuvent pas bénéficier d'un contrat doctoral

La Commission Recherche a approuvé à l'unanimité la proposition suivante : Un étudiant retenu dans le cadre des campagnes d'allocations doctorales qui ne peut bénéficier d'un contrat doctoral est exonéré des droits de scolarité pour son inscription en doctorat. Il restera redevable de la CVEC auprès du CROUS.



Arras, le 01/02/2019

Le Vice-Président Recherche

Éric MONFLIER

**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Téi. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)